

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Charolles, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 21 avril 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_057 - FINANCES RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACHAT AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ COMME MODALITÉ D'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Le principe de la carte achat est de déléguer à ses utilisateurs l'autorisation d'effectuer des paiements directement auprès de fournisseurs référencés, en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Il s'agit d'une modalité d'exécution des marchés : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Pour la parfaite information du Conseil, la Communauté bénéficie de l'offre proposée par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté depuis 2017.

Il s'agit d'une carte à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité. Tout retrait d'espèces est impossible. Le montant plafond global des paiements est fixé à 24 000 euros pour une périodicité annuelle.

La souscription arrivant prochainement à échéance (30 juin 2026), il est proposé au Conseil communautaire de la renouveler pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

Pour ce nouveau contrat, la tarification mensuelle s'élèvera à 25 euros par carte avec gratuité de la commission monétique. Des frais moratoires seront facturés à la collectivité en cas de retard.

A compter du renouvellement, le relevé d'opérations sera réglé par prélèvement qui aura lieu au bout d'un délai de 30 jours.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet de contrat consultable sur lien suivant :
https://drive.google.com/file/d/161N8gi1WTErRgejFWUcJbaZzdscoAJw7/view?usp=drive_link

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte achat,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 portant application de l'article 3 du décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-159 en date du 26 juin 2017 portant mise en place de la carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-107 en date du 14 septembre 2020 portant renouvellement de la carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics jusqu'au 30 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-048 en date du 26 juin 2023 portant renouvellement de la carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics jusqu'au 30 juin 2026,

Considérant la nécessité de renouveler ce contrat pour une nouvelle durée de trois ans du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif du 13 avril 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- de renouveler l'offre carte achat auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2026,**
- d'approuver le contrat de souscription avec cet émetteur tel qu'il est joint en annexe,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Fabrice CHARLES
Membres présents à la séance : 66	Votants : 71

Délégués Communautaires Présents :

Charlotte DESBONNETS, Jean-Marc DESSERT, Laurent MANSON, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Guillaume CHAUVEAU, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Yves BICHET, Thierry VUILLEMIN, Georges BORDAT, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, ÉRIC NAGRAL, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Annie BOISSARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Ouaffa VASSE, Jean-François CARMIER, Martine CARNOT FOURNIER, Philip GUYOT DE CAILA, Mathieu GUYOT DE CAILA, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Marc DEROO, Magali MATHIEU, Christelle PASCAL, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Nathalie COQUELIN à Nathalie BOTTAN, Emmanuel REY à Anne DEGRANGE, Christian LAROCHE à Martine COURNIER, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Patrick PAGES à David BÊME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Catherine CLERGUÉ

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 27 avril 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais